

Volvo Car Canada – Déclaration sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

La présente déclaration est publiée en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (projet de loi S-211) pour décrire les mesures prises par Volvo Car Canada (ci-après Volvo Car Canada) pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. En plus de la déclaration sur les droits de la personne de 2023 de Volvo Cars (annexe I), la présente déclaration vise à remplir les obligations de déclaration prévues dans le projet de loi S-211 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

Structure et activités de Volvo Car Canada

Volvo Car Canada est enregistrée au Canada et est une entité déclarante en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Elle opère en tant que filiale du Groupe Volvo Car (ci-après Volvo Cars), dont le siège social est situé à Göteborg, en Suède, et qui est cotée à la Bourse Nasdaq de Stockholm. Les activités de Volvo Car Canada comprennent l'importation, la distribution et la commercialisation de véhicules, de pièces et de services de marque Volvo au Canada.

Chaîne d'approvisionnement

Volvo Car Canada se procure principalement des produits de Volvo Cars, notamment des véhicules, des pièces et des accessoires de marque Volvo. Ces produits sont distribués à des détaillants tiers et finissent par atteindre les consommateurs finaux au Canada. Les services opérationnels, tels que les TI, la connectivité, le marketing, la fiscalité, les services juridiques, les finances, le soutien technique et la logistique, sont également fournis par Volvo Cars. Volvo Car Canada n'a notamment aucune entité active qu'elle possède ou contrôle.

Volvo Cars est responsable de la conception, du développement et de la fabrication des véhicules, y compris de l'approvisionnement des pièces et des composants, et vérifie la conformité aux exigences d'entreprise responsable des partenaires commerciaux de sa chaîne d'approvisionnement. L'annexe I contient des renseignements sur la façon dont Volvo Cars prévient le travail forcé et le travail des enfants.

Politiques relatives au travail forcé et au travail des enfants

Le conseil d'administration de Volvo Cars a adopté un [Code de conduite](#) (le Code) et 12 politiques d'entreprise, reflétant notre engagement ferme en faveur du principe d'entreprise responsable. Le Code et les politiques d'entreprise contiennent les exigences minimales qui s'appliquent à toutes les personnes morales régies par le Groupe Volvo Car ou en faisant partie, y compris Volvo Car Canada.

Le Code énonce l'engagement de Volvo Cars à respecter et à promouvoir les droits de la personne, à protéger les droits des enfants et à lutter contre l'esclavage moderne et le travail forcé. Le Code comprend en outre la Politique relative au personnel qui définit les principes et les attentes des employés de Volvo Cars en ce qui concerne les droits de la personne, y compris l'interdiction de toute participation directe ou indirecte au travail des enfants ou au travail forcé.

Les partenaires d'affaires, les fournisseurs et les sous-traitants sont tenus de respecter les exigences définies dans le [Code de conduite pour les partenaires commerciaux de Volvo Cars](#), notamment de prendre des mesures pour prévenir toutes les formes de travail des enfants et d'interdire le travail forcé, la traite de personnes et d'autres formes d'esclavage moderne.

VOLVO CAR CANADA

Déclaration sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants Date d'entrée en vigueur : 31

Diligence raisonnable et mesures prises pour réduire le risque de travail des enfants et de travail forcé :

Volvo Car Canada ne fabrique pas de produits au Canada. La responsabilité de l'acquisition de pièces et de composants auprès de fournisseurs incombe au Groupe Volvo Car, ce qui fait de Volvo Cars le principal fournisseur de Volvo Car Canada. Volvo Cars mène un examen de diligence raisonnable fondée sur les risques afin d'évaluer et de gérer les risques liés à l'esclavage moderne et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, y compris sur les fournisseurs directs et indirects situés dans les pays évalués comme présentant un risque plus élevé de violations des droits de la personne. Pour en savoir plus, consultez le [rapport annuel et sur la durabilité 2023 de Volvo Cars](#) (p. 166-171) et la déclaration sur les des droits de la personne 2023 de Volvo Cars (annexe I).

Mesures prises par Volvo Car Canada :

- 1. Communication et vérification :** Volvo Car Canada communique continuellement le Code de conduite pour les partenaires commerciaux à son réseau de concessionnaires et de réparateurs et à d'autres partenaires commerciaux.
- 2. Détermination de la portée des risques :** Un exercice d'établissement de la portée a été effectué en 2023 afin de déterminer les fournisseurs de Volvo Car Canada présentant des risques plus élevés de travail forcé et de travail des enfants. Détails ci-dessous.
- 3. Approvisionnement local :** Tous les fournisseurs de Volvo Car Canada doivent respecter les exigences contractuelles de Volvo Cars, y compris le Code de conduite pour les partenaires commerciaux.

Détermination de la portée des risques

Les risques liés au travail forcé et au travail des enfants ne se limitent pas à des régions précises, mais transcendent les frontières. Bien que les risques soient plus faibles, il est important de se rappeler que ces violations peuvent se produire même dans des pays développés comme le Canada. Par conséquent, Volvo Car Canada a entrepris un examen proactif de son réseau de fournisseurs afin de déterminer l'ampleur de ses risques. Tous les fournisseurs ont également reçu des lettres d'engagement décrivant le Code de conduite pour les partenaires commerciaux et les attentes minimales de Volvo Car.

L'exercice d'établissement de la portée était fondé sur les caractéristiques des domaines et les dépenses pour déterminer les catégories de fournisseurs qui présentent un risque plus élevé d'esclavage moderne. Une attention particulière a été accordée aux segments jugés à haut risque, y compris les domaines à forte intensité de main-d'œuvre comme le nettoyage des bureaux, la restauration, les services de lave-auto et la logistique. Cet objectif vise à s'assurer que les fournisseurs œuvrant dans ces domaines sont examinés avec une diligence accrue. On a demandé aux fournisseurs dans des catégories à risque plus élevé de remplir un questionnaire détaillé afin de permettre une analyse approfondie des risques.

En évaluant et en corrigeant de façon proactive les vulnérabilités potentielles, nous affirmons notre engagement à l'égard des pratiques d'approvisionnement éthiques et de l'élimination du travail forcé et des pratiques de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants

À ce jour, Volvo Car Canada n'a relevé aucun cas de travail forcé ou d'enfants.

Formation offerte aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Volvo Car Canada offre une formation obligatoire sur le Code de conduite pendant l'intégration des nouveaux

VOLVO CAR CANADA

Déclaration sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants Date d'entrée en vigueur : 31

employés, ainsi qu'à tous les employés chaque année. En 2023, une formation a été offerte aux parties prenantes internes concernées sur le processus d'approvisionnement et l'importance de l'acceptation par les fournisseurs du Code de conduite pour les partenaires commerciaux de Volvo Cars.

Suivi de l'efficacité de la diligence raisonnable

Nous fournissons aux employés et autres parties concernées de Volvo Cars, ou Volvo Car Canada, un canal central de signalement dédié (ou ce qu'on appelle le « canal de dénonciation ») pour signaler tout comportement qui est considéré, de bonne foi, comme une violation réelle ou potentielle des lois, de notre Code de conduite ou de nos politiques ou directives d'entreprise. Ce canal est la ligne de signalement « Tell Us », accessible sur le site volvocars.com ([la ligne de signalement Tell Us](#) | [Volvo Cars](#)).

Pour en savoir plus sur l'engagement de Volvo Cars à l'égard des principes d'entreprise responsable, consultez le rapport annuel et sur la durabilité 2023 de Volvo Cars (p. 161-174) et la déclaration sur les droits de la personne 2023 de Volvo Cars (annexe I).

Points à améliorer en 2024 :

Volvo Car Canada vise à améliorer davantage son programme de prévention de l'esclavage moderne grâce à :

- **Programme mondial de diligence raisonnable en matière de droits de la personne :** Collaborer avec Volvo Cars pour mettre en œuvre un programme mondial de diligence raisonnable en matière de droits de la personne.
- **Sensibilisation des parties prenantes :** Sensibiliser les parties prenantes et les employés relativement aux risques d'esclavage moderne mondiaux et locaux par la formation.
- **Formation au réseau de détaillants :** Offrir de la formation et des communications au réseau de détaillants de Volvo Car sur la loi canadienne sur l'esclavage moderne et la déclaration sur l'esclavage moderne de Volvo Car Canada.
- **Examen du processus d'approvisionnement :** Évaluer le processus d'approvisionnement global de Volvo Car Canada afin de déterminer les points à améliorer.
- **Analyse du questionnaire du fournisseur rempli :** Un examen détaillé des questionnaires des fournisseurs sera effectué. Toute lacune en matière de conformité fera l'objet de discussions avec les fournisseurs pour convenir de plans de mesures correctives.

Conclusion

Volvo Car Canada est déterminée à faire évoluer et à améliorer ses efforts visant à lutter contre l'esclavage moderne dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. Cet engagement cadre parfaitement avec l'engagement général du Groupe Volvo Car en matière de conduite éthique des affaires.

L'amélioration continue demeure un point central des efforts déployés par Volvo Car Canada pour atténuer les risques d'esclavage moderne. En peaufinant continuellement nos stratégies et nos pratiques, nous renforçons notre engagement à défendre les droits de la personne et à veiller à ce que nos activités commerciales demeurent exemptes de toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.



Nom : Matt Girgis
Directeur général
Volvo Car Canada Limited

VOLVO CAR CANADA

Déclaration sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants Date d'entrée en vigueur : 31